
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1968-1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Judi 28 novembre 1968. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu une délégation de l'association de défense du latin, composée de Mme Dario, secrétaire générale, Mme Kahn, secrétaire adjoint, et M. Weiss, secrétaire général de la Société des professeurs de français et de langues anciennes.

Le latin, selon Mme Dario, est une matière qui fait appel à l'esprit logique et offre à de jeunes enfants l'occasion d'acquérir une discipline de travail. De plus, on assiste actuellement à une certaine forme de réveil de l'humanisme dont les événements de mai ont montré la nécessité. Or, en supprimant le latin, on supprime en même temps la possibilité d'acquérir cette formation d'humaniste. Le report du latin à la classe de quatrième n'est pas souhaitable, car le choix devra se faire alors entre le latin et une deuxième langue vivante.

Notre pays, a fait remarquer Mme Kahn, est le seul en Europe qui envisage de reporter l'étude du latin : en Allemagne, les élèves poursuivent des études de latin pendant neuf ans et dans la majorité des pays pendant sept ans. Elle a regretté que la décision du Ministre de l'Education nationale ait été prise sans de larges consultations préalables.

M. Weiss a signalé l'adhésion de la majorité des élèves à la campagne en faveur de l'enseignement du latin. Il a formulé le souhait que, loin d'être reportée à la classe de quatrième, l'étude du latin soit généralisée dès la sixième dans la perspective de réalisation d'un enseignement de tronc commun. Un enseignement allégé du latin pourrait être donné pendant deux heures chaque semaine. Ainsi, tous les élèves auraient la possibilité de choisir en connaissance de cause. Cette initiative pourrait être prise dans les C. E. S. et les C. E. G. Si dans certains cas, en particulier dans les C. E. G. des campagnes, des problèmes concernant les enseignants peuvent se poser, il n'est pas impossible de prévoir un enseignement audiovisuel donné grâce au centre de télé-enseignement de Vanves, ou encore un perfectionnement des instituteurs afin de leur permettre de donner une initiation au latin.

M. Minot a fait remarquer qu'il était difficile de donner un enseignement du latin suffisant avec un horaire trop réduit. M. Giacobbi, pour sa part, a souhaité qu'un effort soit fait pour rendre l'étude du latin plus vivante, et insisté sur l'intérêt de cette discipline pour l'étymologie.

Après le départ de la délégation, M. Fleury, rapporteur pour avis, a présenté ses conclusions sur le budget de l'Information et de l'O. R. T. F. Le budget de l'Information ne connaît qu'une faible augmentation par rapport à l'année dernière. M. Fleury a rappelé la suppression du Service de liaison interministérielle pour l'Information, ainsi que la perspective de création d'un Comité interministériel pour l'Information qui ne comprendrait plus de représentants de l'O. R. T. F. Il a souhaité, afin que le public soit mieux informé, que ce comité soit ouvert à tous les représentants de la presse. Après des remarques du président, de MM. Lamousse et de Bagneux, la commission a accepté, à l'unanimité, de proposer qu'il en soit ainsi.

En ce qui concerne les interventions publiques, le rapporteur pour avis a noté que les aides à la presse ne subissaient cette année que peu de changement. L'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F. ne gêne pas de façon considérable la presse car le temps de cette publicité est limité. De plus, les entreprises qui sont autorisées à faire de la publicité à l'O. R. T. F. doivent également avoir un budget de publicité

réservé à la presse écrite. Deux difficultés sont cependant à signaler : la constitution de sociétés de rédacteurs et la distribution gratuite de périodiques.

M. Fleury a souligné la faible augmentation des crédits du Fonds culturel et l'intérêt qu'il y aurait à proposer qu'un avion-cargo soit mis en service autour de la Méditerranée pour mieux diffuser la presse française.

Mme Lagatu, MM. Tailhades et Chauvin ont insisté sur le danger représenté par la distribution gratuite de périodiques financés par la publicité et qui peut conduire à une mise en condition de la population ; sur le risque aussi que cette nouvelle formule présente pour la presse d'information, M. Fleury et le président ont fait remarquer que cette presse ne demandait aucune aide et que son contrôle était difficile.

La commission a adopté le rapport de M. Fleury sur le budget de l'Information.

Ensuite, M. Fleury a présenté le budget de l'O. R. T. F. Il a tout d'abord rappelé les travaux de la Commission de Contrôle sur l'O. R. T. F. et examiné la situation actuelle de l'Office. La décision de fusionner l'Office de coopération radiophonique (O. C. O. R. A.) avec la Direction des relations extérieures est à son avis heureuse car elle permettra une meilleure action de l'O. R. T. F. pour les émissions vers l'étranger.

La publicité de marques, introduite récemment, n'est pas gênante. Elle ne dure que deux minutes par jour, ne coupe et ne patronne aucun programme. Ces deux minutes seront portées à quatre pendant le premier semestre de 1969. Des précautions ont été prises par la Régie française de publicité pour que la publicité de marques à la télévision ne porte pas de graves préjudices aux budgets de publicité de la presse écrite. En 1968, les ressources de publicité à l'O. R. T. F. ont été de 47 millions de francs pour la publicité compensée et de 19.800.000 F pour la publicité de marques ; pour 1969, les évaluations sont respectivement de 30 et 129 millions.

Mme Lagatu, MM. Lamousse et Minot ont noté, pour le regretter, la baisse de qualité des programmes de télévision,

M. Vérillon a insisté sur la charge anormale que constitue, pour les collectivités locales, le financement des relais secondaires.

MM. Tinant et Chauvin ont vivement souhaité que, dans le rapport pour avis, soient rappelées les conclusions, critiques, suggestions et recommandations de la Commission de Contrôle

sur l'O. R. T. F., le rapport de cette commission, en effet, dans laquelle tous les groupes politiques étaient représentés, ayant été adopté à l'unanimité. En définitive, à la majorité, la commission a donné un avis favorable à la perception de la taxe et aux conclusions du rapport de M. Fleury.

Ensuite M. Vérillon, rapporteur pour avis, a présenté ses conclusions sur le budget de la Recherche scientifique. Il a souligné l'importance, récemment admise, de la recherche scientifique et les difficultés que présente l'examen des crédits qui y sont consacrés, en raison de la multiplicité des ministères intéressés et de la diversité des actions. La variété des structures dans lesquelles s'effectue la recherche scientifique est extrême. Le Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.) a été créé il y a près de trente ans. Par contre, le Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.), l'Agence nationale de valorisation de la recherche (A. N. V. A. R.), l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (I. R. I. A.), l'Institut national d'astronomie et de géophysique sont des créations plus récentes. Un effort de regroupement est souhaitable.

La loi du 12 novembre 1968 sur l'enseignement supérieur est un fait nouveau dont il faut désormais tenir compte car l'efficacité en matière de recherche dépend en grande partie de la formation des hommes donc de l'enseignement supérieur et même secondaire.

Selon le rapporteur pour avis, l'Etat, qui devient de plus en plus le protecteur de toute recherche, doit s'attacher à renforcer le secteur de la recherche fondamentale, veiller à ce que les résultats ne demeurent pas inexploités, développer les sciences pour l'homme, en particulier la recherche médicale, aider les sciences humaines à trouver leur place, faire en sorte que l'organisation de la recherche soit plus cohérente et la coopération internationale développée.

La recherche fondamentale est à la base de tout progrès important sur le plan technique. Les actions rattachées à la recherche fondamentale sont multiples. C'est ainsi que le Commissariat à l'énergie atomique fait des recherches sur la physique nucléaire, la physique des particules élémentaires, des solides, la résonance magnétique, les plasmas et la fusion thermonucléaire contrôlée, etc.

La recherche appliquée orientée dans le cadre du Plan vise des buts concrets et précis susceptibles d'être exploités dans la pratique. La contribution des fonds publics représente 77 p. 100 des dépenses engagées dans ce domaine. Des recherches

ont été entreprises pour la météorologie, la télévision, le dessalement de l'eau de mer, de même que des études pour l'application des satellites, en électronique et en informatique.

En ce qui concerne les recherches de développement, le Gouvernement s'attache à encourager les activités de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) mais on peut s'étonner que le décret d'application de la loi de 1967 n'ait paru que le 10 juillet 1968.

La balance des brevets et licences fait apparaître un déficit avec les Etats-Unis, la Suisse, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ; le solde n'est positif qu'avec la Belgique, le Luxembourg et l'Italie.

M. Vérillon a ensuite indiqué quels étaient les programmes industriels confiés à certains organismes, et plus particulièrement ceux concernant la production d'électricité selon divers procédés. Il a rendu compte du rapport de la Commission Péon. Il a signalé que la production d'uranium de notre pays offre des perspectives satisfaisantes.

En conclusion, le rapporteur pour avis a fait remarquer que l'analyse qui venait d'être faite, à la fois de l'ensemble de l'effort financier en faveur de la recherche et du développement et des problèmes qui se sont posés ou se posent pour les principaux programmes, permet d'estimer, avec une relative précision, le niveau global auquel se situera en fin 1968 l'effort national de recherche et de développement.

Pendant l'année 1968 les entreprises ont poursuivi l'ensemble des programmes entrepris, mais depuis le mois de mai ont sans doute ralenti le lancement de nouvelles actions ; il est peu probable que leurs efforts de financement propre se soient accru plus rapidement que la production intérieure brute. Dans ces conditions, l'ensemble de l'effort national de recherche se situerait, en fin 1968, entre 2,30 et 2,32 p. 100. Pour 1969, la tendance sera la même.

L'année 1969, même dans une hypothèse de reprise de l'expansion à un taux élevé, correspondra donc probablement, en ce qui concerne la recherche et le développement, à un arrêt de la croissance de l'effort en valeur relative par rapport au produit national brut.

La commission a adopté les conclusions du rapporteur pour avis, conclusions tendant à donner un avis favorable aux crédits proposés pour la Recherche scientifique.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 27 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Raymond Brun sur le budget des *Affaires économiques*.

Après avoir très rapidement résumé les principales dispositions d'ordre financier inscrites dans ce budget pour 1969, le rapporteur a, en premier lieu, examiné le problème de l'information économique. A ce propos, il a insisté sur les activités de l'I. N. S. E. E. au cours de l'année 1968 : poursuite des travaux annuels d'enquête, exploitation de certains travaux de recensement et réalisation du recensement général de la population. Bien que les travaux d'exploitation de celui-ci n'aient pas encore été publiés, M. Brun a fourni à la commission quelques renseignements sur l'évolution de la population française depuis le dernier recensement : depuis quinze ans, la population française croît régulièrement de 1 p. 100 chaque année et cette croissance est due, pour les deux tiers, à l'excédent des naissances sur les décès.

Abordant le problème de la régionalisation de l'information, le rapporteur a rappelé que deux observatoires économiques régionaux avaient été créés en 1967 et que deux nouveaux observatoires sont en cours d'installation.

En ce qui concerne la politique des prix, M. Brun, envisageant l'évolution des prix agricoles à la production et des prix industriels, a indiqué à la commission que la hausse moyenne des prix pour l'année 1968 se situerait entre 4,5 et 5 p. 100. Il a ajouté que les récentes dispositions prises par le Gouvernement en matière économique et financière pèseraient très vraisemblablement sur le niveau général des prix et que la hausse probable pour l'année à venir se situerait au-delà de 5 p. 100.

A propos des facteurs qui ont agi sur le niveau général des prix, le rapporteur a examiné successivement les répercussions de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée et le régime de la liberté contractuelle des prix.

En ce qui concerne l'action des pouvoirs sur la distribution commerciale, troisième partie de son exposé, le rapporteur a examiné trois séries de questions. Les premières concernent

l'action gouvernementale en faveur des commerçants ou des futurs commerçants : à ce propos, M. Brun a envisagé les diverses formes d'aides, soit techniques, soit financières, que les pouvoirs publics ont mis au service de la distribution commerciale. Les secondes concernent l'action menée en faveur des consommateurs : Institut national de la consommation, dont le rapporteur a dit qu'il était encore trop tôt pour porter un jugement sur l'efficacité d'un tel organisme ; rôle des organisations de consommateurs : amélioration de l'information du consommateur par l'O. R. T. F. La troisième série d'observations présentée par M. Brun a été consacrée au problème des implantations commerciales dans le cadre de la politique d'urbanisation.

Enfin, dans la quatrième partie de son exposé, M. Brun a étudié le problème des échanges extérieurs. Dans l'analyse des résultats, il a indiqué que les échanges commerciaux des quatre premiers mois de l'année avaient été caractérisés par une sensible augmentation par rapport à ce qu'ils étaient au cours de la période correspondante de l'année précédente ; par contre, les événements des mois de mai et juin 1968 ont gravement perturbé le cours de nos échanges extérieurs. En mai, les importations ont diminué de 25 p. 100 compte tenu des arrêts de travail mais, avec la fin des grèves, elles ont augmenté de 8,5 p. 100 en juin. Par contre, les exportations ont connu, au cours de ces deux mois, une diminution croissante. Les mois de juillet et août ont été marqués par une reprise très sensible.

Au cours des douze mois précédents, la répartition géographique de notre commerce a confirmé la place prépondérante qu'occupe la Communauté économique européenne (43,5 p. 100 de nos importations, 41,3 p. 100 de nos exportations). Notre position est en légère mais constante amélioration avec les pays de la petite zone de libre échange et avec les pays scandinaves. En ce qui concerne les nouveaux courants d'échanges avec les pays à commerce d'Etat, le volume de nos transactions est en augmentation : 1,6 p. 100 pour les importations et 21,8 p. 100 pour les exportations. En revanche, la zone franc ne représente plus aujourd'hui que 12,3 p. 100 de nos échanges.

Après avoir ainsi tracé un tableau du commerce extérieur de la France, le rapporteur a examiné les divers facteurs qui ont agi sur les échanges internationaux et, à ce propos, il a examiné, en premier lieu, les décisions douanières du 1^{er} juillet 1968 qui ont marqué le terme du processus de démobilisation douanière et la mise sur pied du tarif extérieur commun

de la C. E. E. et, en second lieu, les conditions de mise en application de l'accord tarifaire de Genève à l'issue du Kennedy Round.

Abordant le problème de la politique de promotion des exportations, M. Brun a examiné les cadres généraux du commerce extérieur et les diverses actions d'ordre financier et commercial menées par les pouvoirs publics en faveur du renforcement de nos ventes à l'étranger.

A l'issue de l'exposé de M. Brun, diverses observations ont été présentées, notamment par MM. Mistral, Chauty et Barroux.

La commission a enfin donné son avis favorable aux conclusions du rapport de M. Brun proposant l'adoption du budget des Affaires économiques.

Jeudi 28 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 62, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le président a tout d'abord donné connaissance à ses collègues du texte d'une déclaration qu'il serait susceptible de faire, au nom de la commission, lors du débat en séance publique.

Sont intervenus ensuite successivement :

— M. Louis André, sur la nécessité de ne pas restreindre la consommation sur le marché intérieur français ;

— M. Pelleray ainsi que MM. Pauzet et Vadepiéd, sur la conséquence positive ou non, pour les ménagères, de la suppression de la taxe sur les viandes ;

— M. Delagnes sur la répercussion de ces mesures sur les collectivités locales ;

— M. Pauzet et Kauffmann, sur la suppression de la taxe sur les viandes et sur la répercussion, dans le monde agricole, de l'augmentation de la T. V. A. ;

— MM. Durieux, Restat, Barroux et Kauffmann, rappelant l'exemple antérieur de la suppression de la taxe locale, ont déclaré que la disposition tendant à exonérer les communes de la taxe sur les salaires n'était pas nécessairement bénéfique pour celles-ci ;

— M. Billiemaz, sur la nécessité et les difficultés pour les commerçants de devoir changer leurs prix d'ici le 1^{er} décembre 1968 ;

— M. Bouloux, sur le fait qu'on est en face d'une dévaluation déguisée, malgré les affirmations du Gouvernement ;

— M. Bajeux, sur la nécessité de ne pas apporter de modifications incessantes aux textes des lois ;

— M. Pauzet encore, sur les lourdes charges qui pèsent sur le monde agricole et qui vont encore être accrues par une réduction de la consommation intérieure ;

— M. Chauty, sur la nécessité d'une revision complète de la politique d'exportation de la France.

En conclusion, le président a déclaré qu'il tiendrait compte de l'esprit de ces différentes observations et il a reçu l'accord de ses collègues pour intervenir, en séance publique, au nom de la commission.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 27 novembre 1968. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a entendu un exposé de son président sur l'évolution de la situation internationale.

M. Monteil a tout d'abord souligné le réchauffement des relations franco-américaines marqué par l'appui accordé par la délégation américaine, à la Conférence de Bonn, en faveur de la position française et le télégramme d'encouragement adressé par le Président Johnson au Président de la République française.

Puis le président a analysé les principaux points de la déclaration de l'Agence Tass du 23 novembre qui constitue la réponse soviétique au communiqué du Conseil des Ministres de l'O. T. A. N. Enfin, il a fait le point des pourparlers de Paris où le Gouvernement de Saïgon vient de décider l'envoi d'une délégation.

M. Boin a ensuite fait un compte rendu sur la récente session à Bruxelles de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Puis la commission a entendu le rapport pour avis présenté par le général Béthouart sur le budget du Ministère des Affaires étrangères. Le rapporteur a souligné l'insuffisance des crédits qui caractérise la plupart des chapitres de ce budget. Il sera extrêmement difficile, l'an prochain, aux Affaires étrangères de faire face à leur tâche avec les moyens réduits en personnel

mis à leur disposition ; cette pénurie se fera sentir surtout en ce qui concerne l'information mise à la disposition de nos postes.

Avec 2.054 millions de francs pour les dépenses ordinaires et 69 millions de crédits de paiement pour les dépenses en capital, le budget des Affaires étrangères ne représente que 2 p. 100 du budget général.

Après avoir examiné les structures du Ministère, le rapporteur a analysé successivement les questions de personnel, les services de presse et d'information, l'action par la radio et la télévision, les crédits de la Direction générale des relations culturelles, et notamment la question des bourses, la diffusion du livre français à l'étranger, le Fonds culturel ; à propos de l'aide militaire à certains Etats étrangers, le général Béthouart a regretté que le crédit de 18 millions destiné à une aide directe au Maroc reste gelé depuis deux ans. Le rapporteur a largement traité du problème des Français de l'étranger, et notamment du cas des personnes âgées et des Français nécessiteux pour lesquels le crédit prévu au budget serait amputé cette année d'une somme de 90.000 F transférée à l'aide aux Français de passage à l'étranger se trouvant en difficulté.

Le rapporteur a soumis à la commission un amendement tendant à s'opposer à ce transfert ; la commission s'est prononcée en faveur du principe de cet amendement. En conclusion, le général Béthouart a proposé à la commission d'émettre, compte tenu des circonstances présentes, un avis favorable à l'adoption du budget, cette adoption ne constituant pas une prise de position en faveur de la politique étrangère du Gouvernement.

L'avis du général Béthouart a été adopté.

La commission a également entendu le rapport pour avis de M. Péridier sur le budget des Affaires étrangères (Coopération). Après avoir rappelé les principes d'une véritable coopération définis par M. Michel Debré à la conférence de New Delhi et défini la nouvelle organisation des services de la coopération, M. Péridier a montré l'évolution du budget qui marque un assez net recul des crédits de 1969 par rapport aux années antérieures. Puis, le rapporteur a traité de la question du personnel de l'aide technique, composé essentiellement des coopérants sous contrat, des militaires du contingent et des volontaires du progrès. M. Péridier a ensuite analysé le mécanisme de l'aide multilatérale accordée dans le cadre de la Communauté

économique européenne par l'intermédiaire du Fonds européen de Développement ; il a passé en revue les problèmes posés par le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

En conclusion, le rapporteur a souligné que la coopération s'impose pour des motifs de solidarité dans un monde où ne cesse de s'élargir l'écart entre peuples pauvres et pays en expansion.

L'avis de M. Périquier a été adopté par la commission.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE

ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Judi 28 novembre 1968. — Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président. — La commission a procédé à l'audition de MM. Ortolí et Chirac, respectivement Ministre et Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, sur le projet de loi (n° 62, session 1968-1969), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le ministre a fait un bref exposé sur l'équilibre du projet de loi : il a notamment pour objet de développer la capacité concurrentielle des entreprises. Les nouvelles ressources versées aux collectivités locales seront calculées sur le produit qu'aurait donné l'évolution de la taxe sur les salaires. La hausse du taux de la T. V. A. permettra de réduire l'impasse budgétaire concurremment avec les mesures d'économie qui nécessiteront une revision profonde des prévisions initiales.

Le ministre et le secrétaire d'Etat ont ensuite répondu aux questions posées par :

— M. Coudé du Foresto, sur la garantie des recettes des collectivités locales ;

— M. Monory, sur les contingences, d'une part, de la réduction des subventions aux entreprises nationales, d'autre part, de la déflation budgétaire ;

— M. Armengaud, sur les conséquences de la modification du taux de la T. V. A. et de la suppression de la taxe sur les salaires ;

— M. Alex Roubert, président, sur les transferts de charges incombant à l'Etat vers les collectivités locales par la voie de fonds de concours ;

— M. Edouard Bonnefous, sur les conséquences des économies budgétaires pour la réalisation des programmes touchés ;

— MM. Courrière et Talamoni, sur les problèmes des ressources et des charges des collectivités locales à la suite des modifications proposées par le Gouvernement ;

— M. Raybaud sur la nécessité de prévoir des mesures transitoires pour les travaux réalisés avant le 1^{er} décembre 1968 et payés après cette date.

Dans sa réponse, le ministre a notamment indiqué qu'une part importante des économies sera réalisée sur les entreprises nationales, dont le fonctionnement sera réformé. Le taux d'expansion économique ne devrait pas diminuer de façon substantielle. L'incidence sur les prix des nouvelles mesures fiscales sera aussi limitée que possible. Il a précisé qu'il appartient au Gouvernement de faire les enquêtes qui s'imposent au sujet de la spéculation et d'en tirer les conclusions. Le détail des économies budgétaires ne pourra être connu que dans quelques jours. Plus généralement, il importe que l'accroissement des charges de l'Etat soit freiné avant qu'il ne soit possible de procéder à des allègements fiscaux. De toute façon, l'harmonisation fiscale européenne ne pourra se faire que lentement, car elle est difficile.

Le Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances a apporté des précisions techniques. Il a indiqué qu'en ce qui concerne les collectivités locales, le Gouvernement a cherché à ne rien changer au montant de leurs ressources et aux garanties de celui-ci, mais il est néanmoins certain que l'opération d'assainissement décidée entraînera des charges nouvelles pour tous, et pas seulement pour les collectivités locales. Il a précisé que l'industrie de l'armement naval serait exonérée de la taxe sur les salaires et que les réductions des crédits relatifs à la construction du Concorde n'apporteraient pas de véritable retard à cette réalisation.

La commission a ensuite examiné les dispositions du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier sur le rapport de M. Armengaud, rapporteur. Après les interventions de MM. Yves Durand, Courrière, Lucien Gautier, Monory, de Montalembert, de Mlle Rapuzzi, de MM. Raybaud, Driant et Coudé du Foresto, la commission a décidé de soumettre à l'approbation du Sénat les dispositions du projet de loi.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 27 novembre 1968. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Poursuivant l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1969, la commission a entendu M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Intérieur, sur les crédits de son département ministériel.

Le ministre a tout d'abord présenté les grandes lignes du budget de l'Intérieur qui marquera, en 1969, a-t-il souligné, une progression de 15 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 5,7 p. 100 pour les dépenses en capital, compte non tenu des incidences que pourrait avoir le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Il a indiqué que, dans différents domaines, les demandes qu'il avait formulées en vue de l'obtention de crédits substantiels avaient été assez largement satisfaites, notamment en ce qui concerne les effectifs et le matériel de la police, les mesures en faveur des rapatriés, l'implantation des nouvelles préfectures et sous-préfectures, les traitements des agents des préfectures, la protection civile, les subventions aux collectivités locales et les transferts de charges. Le ministre a terminé son exposé introductif en rappelant les problèmes que pose, à l'heure actuelle, le maintien de l'ordre et en énumérant les dispositions prises à l'effet d'éviter que la paix publique ne soit troublée par l'action de certains groupements dont le seul objectif est l'instauration d'un climat d'agitation et de violence.

Il a ensuite longuement répondu aux nombreuses questions que lui ont posées les commissaires.

M. Jean Nayrou a demandé quelle était l'évolution des ressources d'emprunt dans les budgets des collectivités locales et quelle politique de crédit était envisagée pour améliorer le système de financement des équipements locaux.

Le ministre a précisé que le montant de ces emprunts avait augmenté chaque année en moyenne de 12 p. 100 depuis 1964, en soulignant l'importance des prêts consentis aux collectivités locales par la Caisse des dépôts qui a consacré, au cours des cinq dernières années, 46 p. 100 de ces prêts à long terme à l'équipement local. Quant aux subventions d'équipement, elles

accusaient entre 1964 et 1968 un taux de progression supérieur à celui que prévoyait le V^e Plan (plus de 11 p. 100 en moyenne par an). Il a rappelé que les fonds de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales étaient aussi une autre source de financement possible, de même que, pour partie, ceux de la Caisse nationale de crédit agricole.

Le rapporteur pour avis a également posé la question de savoir, si la deuxième partie, disjointe en 1967, du projet de loi portant réforme de certaines contributions directes locales devait être soumise au Parlement dans un proche avenir. Le ministre a indiqué que les dispositions en cause seraient soumises aux assemblées dès que la commission créée par la loi du 2 février 1968, à l'effet d'examiner les problèmes posés par la répartition des dépenses et des recettes publiques entre l'Etat et les collectivités locales, aurait achevé ses travaux.

M. Nayrou a, d'autre part, manifesté le souhait d'obtenir des précisions sur les possibilités d'autofinancement qui, pour les dépenses d'équipement, se dégagent du budget communaux. Le ministre a noté que l'autofinancement était pratiqué par la grande majorité des communes. Le prélèvement qu'elles opèrent sur la section ordinaire pour financer la section extraordinaire s'élevait en moyenne en 1965 à 15 p. 100 de leurs dépenses ordinaires brutes. L'autofinancement représente 24 p. 100 du total des moyens de financement des communes contre 22 p. 100 pour les subventions, 47 p. 100 pour les emprunts et 6,5 p. 100 de variation des fonds de roulement.

Le rapporteur pour avis a enfin posé différentes questions relatives aux moyens en personnel et aux dépenses d'équipement de la police nationale, ainsi qu'à la portée des dispositions budgétaires concernant la protection civile, notamment la **protection anti-atomique**.

A la suite d'une question posée par le président, le ministre a dressé un rapide bilan de la réorganisation de la **police nationale**.

A MM. Bruyneel, Champeix, Marcihacy, Prélot et Sauvage qui posaient diverses questions au sujet de la réforme régionale, le ministre a répondu que ce problème échappait à sa compétence, M. Jean-Marcel Jeanneney, Ministre d'Etat, ayant été, sur le plan gouvernemental, chargé d'étudier et de mettre au point la réforme en cause.

Au président et à MM. Chatelain, Guillard et Schiele qui évoquaient la réforme communale, M. Marcellin a indiqué qu'il procédait à un nouvel examen de cette question, compte tenu

des travaux effectués par ses prédécesseurs et sans négliger les différences géographiques pouvant exister entre les départements, la région parisienne devant probablement être dotée d'un régime particulier.

Le ministre a également donné des précisions chiffrées à M. Jozeau-Marigné qui lui demandait quelles dispositions il comptait prendre pour faire face aux obligations nouvelles imposées aux collectivités locales, notamment à la suite des événements de mai-juin 1968.

Les problèmes soulevés par l'article 70 du projet de loi de finances pour 1969 relatif au Fonds spécial pour la formation et le perfectionnement des agents des collectivités locales ont également été évoqués par MM. Schiele, le rapporteur pour avis et le rapporteur spécial de la Commission des Finances, M. Raybaud, qui assistait à la réunion. Le ministre a fourni les indications sur les conditions dans lesquelles ce texte serait appliqué.

M. Mignot a enfin appelé l'attention de M. Marcellin sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que des effectifs de C. R. S. soient mis à la disposition de la police urbaine, les jours où ils n'effectuent pas des missions de maintien de l'ordre.

Jeudi 28 novembre 1968. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a terminé l'examen de la loi de finances pour 1969 en émettant un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Intérieur.

Elle s'est, d'autre part, au sujet de l'article 70 du même projet de loi, prononcée en faveur de l'adoption d'un amendement de M. Bertaud tendant à confier la formation et le perfectionnement du personnel des collectivités locales à un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.